



Compte rendu de la 2ème rencontre AMAP-Poterie du 25.09.08



Une cinquantaine de personnes présentes au 110, rue de la Poterie, une ambiance conviviale qui augure de bons débats, malgré une alarme qui dysfonctionne durant ¼ d'heures....

Une brève introduction de Pascal BRANCHU qui situe le contexte du projet de création de l'AMAP, dans le cadre d'une initiative citoyenne menée par le collectif d'habitants de la Poterie ; souligne que le collectif est bien à l'origine, soutien et participe au lancement de l'association AMAP de la Poterie et précise que dès que l'AMAP sera créée, celle-ci sera autonome et distincte du collectif. Ce que confirme et approuve M DANGIN qui est là en son nom propre.

Une information est faite sur un projet de bio-placement, en lien avec le projet du collectif d'habitants de la Poterie de susciter d'autres créations à l'échelle de la ville de Rennes, de l'Agglo et du Pays de Rennes, des contacts sont établis en ce sens avec les structures et élus des différents territoires.

Rappel de l'objet de la création d'une association par Mme SOUVESTRE, son but et ses objectifs, ses règles et ses devoirs et des informations pratiques.

L'expérience de l'AMAP de Maurepas est explicitée.

La déclinaison d'une AMAP est abordée, à différentes échelles d'une AMAP *lambda* comme celle de Vitré au réseau AMAP d'Armorique (600 adhérents pour 9 AMAP en 35 et 22) et le réseau des AMAP en France (attentes des chiffres précis).

Le contrat, ce qu'il implique et la question du pré-financement des paniers, la taille de ceux-ci et la distribution. La gestion de la liste d'adhérents, de celle d'attente se pose également, il est convenu de la créer par date d'inscription, qu'une personne soit désignée pour la gestion, sous tutelle du CA de l'association (tout changement dans la liste doit être validé par le CA), des critères doivent être définis pour la validation de toute nouvelle adhésion, notamment le critère géographique).

L'adhésion au réseau des AMAP est abordée tout comme les autres possibilités (ECOCERT) ce qui peut peser sur le prix du panier...

Explication de la constitution de deux associations si deux AMAP, car deux producteurs sont motivés et partant dans notre projet de création, la question de faire une association pour deux AMAP est posée, il est recommandé de faire une association par producteur, avec une période de 6 mois au début.

Le processus de distribution est décliné, des propositions sont faites : Mieux Vivre à la Poterie se propose d'accueillir l'AMAP mais dans le cadre d'une période d'essai. Les « plus et moins » sont débattus. Il est retenu d'accepter la proposition de MVP que nous remercions également pour les locations de salles en attendant que l'AMAP soit lancée. Le temps de distribution et l'organisation sont encadrés par un(e) responsable. L'heure reste à déterminer. Le jour est défini le mardi. L'AMAP évolue dans un principe de solidarité, il est proposé de réfléchir à l'opportunité de céder systématiquement au Secours Populaire les paniers abandonnés (adhérents n'étant pas venus prendre leurs paniers). Autre point, la constitution d'une AMAP a pour principe d'être solidaire vis-à-vis du producteur, c'est pourquoi les calamités agricoles sont prises en compte dans le prix du panier. Le tout est encadré par un contrat d'engagement mutuel signé entre l'AMAP et le producteur, en respectant la chartre des AMAP (ALLIANCE PROVENCE).

Le producteur céréalier explique avoir 12 hectares aux environs de Parthenay de Bretagne et faire tourner naturellement ses parcelles, dans le respect du développement durable et de la solidarité paysanne. Il propose, à titre indicatif, un prix au kilo pour son pain (3.90€), à nous de voir la quantité d'engagement et le conditionnement. Il est alors retenu que des pains de 1 kilo serait « gd panier » et une moitié de pain serait « un petit panier ».

Le producteur maraîcher est en voie d'installation, il est donc encore trop tôt pour réfléchir au prix des paniers car nous n'en connaissons pas la composition, ce dernier pourrait être présentement composé de produits maraîchers, de miel et d'oeufs. Au vu des autres AMAP le pt panier tourne autour des 10€ et le gd panier vers les 13/15€...

Il est convenu de tenir une réunion pré-constitutive de l'association le 01 octobre dans les locaux de MVP (8 personnes sont motivées pour travailler aux questions essentielles : « qui fait quoi, pourquoi, pour qui et comment ? »)

Une date de réunion publique le 09 octobre 2008 est fixée, pour la constitution associative des AMAP de la Poterie, reste à trouver le local, notre territoire étant pauvre en grande salle... A suivre !